



SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME - GRAND LITTORAL PICARD

*Réunion du Comité Syndical
du 24 septembre 2012*

Réunion du Comité Syndical du 24 septembre 2012



Le Comité Syndical s'est réuni le 24 septembre 2012 Salle des Fêtes « Fourcy » à Saily-Flibeaucourt, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude BUISINE

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Jean-Claude BUISINE
- Monsieur Daniel DESTRUEL
- Monsieur Gilbert MATHON
- Monsieur Claude JACOB
- Monsieur Nicolas LOTTIN
- Monsieur Bernard DAVERGNE

Représentants des Communes

- Monsieur François BIZET
- Monsieur Michel BOUTIN
- Monsieur Bernard DUCROCQ
- Monsieur Jean GORRIEZ
- Monsieur Alain HENOCQUE
- Madame Geneviève DOMITILE
- Monsieur Jean-Claude MAISON
- Monsieur Yves MASSET
- Monsieur Emile RIQUET
- Monsieur Jean-Louis WADOUX

Membres suppléants

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Gérald MAISSE

Représentants des Communes

- Monsieur Christian DELOISON
- Monsieur Alain BELPAUME
- Monsieur Jacky TISON
- Monsieur René FICHAUX

Participaient également à cette réunion :

- Madame Gaëlle SCHAUNER
- Monsieur Thierry BIZET
- Madame Marie-Pierre CRUBLET
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Monsieur Bruno DROZ BARTHOLET

- Madame Maud BEREZIG
- Monsieur Benoît MARSAL
- Monsieur Matthieu BLIN
- Monsieur Frédéric LEONARDI
- Madame Flavie DUTRY

ABSENTS EXCUSES :

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Christian MANABLE
- Monsieur Francis LEC
- Madame Catherine QUIGNON-LE TYRANT
- Monsieur Pascal DEMARTHE
- Monsieur Dominique PROYART
- Monsieur René LOGNON

Représentants des Communes

- Monsieur Yoland GEST
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Pierre HORVILLE
- Monsieur Jean-Marie MACHAT
- Monsieur Emmanuel MAQUET
- Madame Marthe SUEUR
- Monsieur Alain BAILLET
- Monsieur Marc VOLANT

RELEVÉ DE DECISIONS

✓

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 12 juillet 2012

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical en date du 12 juillet 2012.

Service Juridique

2. Signature de la charte de partenariat avec le Pays des Trois Vallées

Les problématiques relatives à la gestion du trait de côte et aux risques de submersion, ont conduit le Syndicat Mixte à s'engager très fortement ces derniers mois pour porter la démarche de labellisation d'un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (P.A.P.I.) sur la frange littorale.

A cet égard, le Comité Syndical a délibéré le 31 janvier 2012, afin d'approuver le dossier de P.A.P.I d'intention, qui permettra de disposer d'un diagnostic approfondi et partagé du territoire face aux risques d'inondations et d'effondrements, ainsi que d'une stratégie globale d'intervention à moyen et long terme et d'un programme d'actions global et transversal.

Le 20 mars dernier, la Commission mixte d'inondations a rendu un avis favorable à l'unanimité sur le P.A.P.I d'intention, allant de l'estuaire de la Bresle à l'estuaire de l'Authie, mené par le Syndicat Mixte Baie de Somme en partenariat avec la Communauté de Communes Opale Sud.

L'engagement de l'ensemble des partenaires financiers qui soutiennent la démarche P.A.P.I. s'est traduit récemment par la signature d'une convention le 13 juillet 2012.

L'objectif de la présente charte est de préciser les modalités de collaboration entre la structure porteuse du SCOT et la structure porteuse du P.A.P.I..

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la charte de partenariat avec le Pays des Trois Vallées porteur du SCOT, et a autorisé le Président à la signer

3. Signature d'un acte de vente avec la commune de Saint-Quentin-en-Tourmont

Le Syndicat Mixte a acquis récemment de la Société Civile Immobilière du Bois des Lapins sise commune de Saint-Quentin-en-Tourmont, un ensemble de parcelles nécessaires au passage des flux cyclistes dans le cadre du projet de Plan Vélo sur la Côte Picarde.

Or, au début de l'année 2012, la commune de Saint-Quentin-en-Tourmont a fait savoir au Syndicat Mixte qu'elle serait intéressée par l'acquisition de la parcelle cadastrée section D n°434, d'une contenance totale de 103 m², qui lui est nécessaire pour son projet de réfection de la voirie.

Les services de France Domaines ont estimé ce terrain au prix de 6 € le m². Cependant, le Conseil Municipal de la Commune a délibéré en faveur d'une acquisition à 8 € le m², soit un prix total de 824 € net vendeur.

⇒ Monsieur RIQUET, Maire de Saint-Quentin-en-Tourmont indique au Président qu'il ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, par 27 voix pour et 1 abstention (Mr RIQUET), d'approuver l'acte de vente de la parcelle D n°434 au profit de la Commune de Saint-Quentin-en-Tourmont, et a autorisé le Président à le signer.

4. Implantation d'une surface commerciale à Quend-Plage – Présentation du nouveau cahier des charges

En 2011, le Syndicat Mixte a procédé à la mise en concurrence d'enseignes de la grande distribution en vue de redynamiser le commerce local par la construction d'une surface commerciale à vocation alimentaire sur la parcelle cadastrée CA n° 8, propriété du Syndicat Mixte.

Suite au retrait de la candidature du groupe « Intermarché » le 11 mai 2012, le Comité Syndical a déclaré infructueux la consultation relative à l'implantation de la supérette de Quend-Plage.

Le cahier des charges de l'appel à candidatures est similaire à celui présenté lors de la première consultation. Deux modifications ont été apportées :

- l'acceptation d'une station service en complément du point de vente alimentaire,
- la tolérance vis-à-vis d'une fermeture annuelle de la surface commerciale hors période de vacances scolaires de 6 semaines maximum, avec une modulation et une réduction de la surface de vente intérieure en basse saison,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe d'implantation d'une surface commerciale sur le terrain du Syndicat Mixte à Quend-Plage

dans le cadre d'un bail à construction, le nouveau règlement de consultation de l'appel à candidatures ainsi que son cahier des charges, et a autorisé le Président à engager toutes les démarches inhérentes à la consultation visant, à terme, à retenir un projet de construction de surface de vente de proximité.

5. Développement et restructuration de la Maison de la Baie de Somme et de l'Oiseau – Constitution d'une réserve foncière

Dans le cadre de notre projet de développement et de restructuration de la Maison de la Baie de Somme et de l'Oiseau, le Syndicat Mixte envisage une extension de l'actuel parc paysager de ce site.

L'objectif du projet consiste en la création de jardins paysagers thématiques.

Cependant, le Syndicat Mixte ne dispose pas de l'ensemble du foncier nécessaire à la réalisation de ces différents aménagements.

Par ailleurs, le Syndicat Mixte a signé avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural de Picardie (SAFER), une convention pour la mise en réserve de terrains nécessaires à nos opérations.

Par courrier en date du 26 juillet 2012, cette dernière nous a informé de l'acquisition des parcelles cadastrées A 287 lieudit « le Teratu » situées sur la Commune de Lanchères pour une contenance de 1 ha 36 a 82 ca et A 282 lieudit « le Grand Teratu » sur la Commune de Cayeux-sur-Mer pour une contenance de 36 a 50 ca, soit une surface totale d'1 ha 73 a 32 ca.

Le prix de rétrocession est fixé à 18 808 € TTC hors frais de gestion de la SAFER qui s'élèvent à 8 % du prix de rétrocession, soit 1 505 € TTC auxquels s'ajoute une somme forfaitaire de 760 € TTC. A ce montant, il faudra également prévoir le paiement des frais d'actes notariés estimés à environ 1 500 € TTC.

Ce prix de vente correspond au prix principal ainsi qu'aux indemnités d'éviction dues au preneur en place.

Ces parcelles sont situées au sein du périmètre du projet d'extension du parc paysager. C'est pourquoi, le Syndicat Mixte souhaite pouvoir les acquérir.

⇒ *Monsieur LOTTIN demande au Président que lui soit remis un plan en couleur du parcellaire. Ce dernier lui est remis en séance.*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur le principe de cette constitution de réserve foncière, sous réserve de l'obtention des financements auprès du Conseil général de la Somme à hauteur de 100 %, et a autorisé le Président à engager les démarches nécessaires auprès de la SAFER.

6. Mission d'assistance à la mise en œuvre de la démarche de concertation de dépollérisation des Bas-Champs du Vimeu – Avenant n° 3

Par délibération en date du 31 janvier 2012, un marché portant sur une mission d'assistance à la mise en œuvre de la démarche de concertation relative au projet de dépollérisation partielle et éventuelle des Bas-Champs du Vimeu a été attribué à la société C&S CONSEILS sise à Paris.

Ce marché, lancé en procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics, s'élève à 27 710 € HT, soit 33 141,16 € TTC.

Il est composé de 3 parties :

- l'apport méthodologique pour mettre en place la participation des différents acteurs du territoire au travers notamment de l'organisation de 10 entretiens,
- la coordination et les animations de l'ensemble des réunions intégrant les acteurs locaux,
- la vulgarisation et la communication des éléments produits par le cabinet en charge de l'étude de faisabilité.

Par délibération en date du 11 mai 2012, le Comité Syndical a autorisé le Président à signer un avenant n°1 dont le montant s'élevait à 1 664,30 € HT, soit une augmentation de 6 % portant le montant du marché initial à 29 374,30 € HT, soit 35 131,70 € TTC.

Un avenant n° 2 a prolongé la durée du marché jusqu'au 8 octobre 2013.

Le présent avenant n°3 porte sur l'organisation de réunions complémentaires et la mise en place d'une organisation plus adaptée afin de mener une démarche de concertation en adéquation avec les attentes des associations locales. Il s'élève à 7 955,00 € HT, soit 9 514,18 € TTC, soit une augmentation du prix de la prestation de 35 % (après avenant n°1) portant le montant total du marché à 37 329,30 € HT, soit 44 645,84 € TTC.

⇒ Monsieur LOTTIN demande au Président s'il y a un rapport d'étapes concernant la dépollérisation des Bas-Champs. Le Président lui répond qu'il n'y a pas de rapport d'étape mais qu'une concertation va être engagée avec la population.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, par 25 voix pour et 3 contre (Mrs LOTTIN (2 voix) et DUCROCQ (1 voix)), d'approuver l'avenant n° 3 relatif au marché portant sur une mission d'assistance à la mise en œuvre de la démarche de concertation, et a autorisé le Président à le signer.

7. Travaux d'aménagement de l'Aire Autoroutière de la Baie de Somme - Lot n° 2 : Eclairage - Electricité – Avenant n° 1

Par délibération en date du 11 mai 2012, le Comité Syndical a attribué le lot n° 2 « Eclairage-Electricité » à la société EEP pour un montant s'élevant à 27 407,55 € HT, soit 32 779,43 € TTC.

Le présent avenant n°1 porte sur la réalisation d'un bandeau de LED bleu en périphérie du dôme au rez-de-chaussée du belvédère afin d'améliorer la luminosité à l'intérieur de cet espace.

Le montant de l'avenant n°1 s'élève à 3 980 € HT, soit 4 760,08 € TTC qui représente une augmentation de 15 % portant le montant total du marché à 31 387,55 € HT, soit 37 539,51 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n°1 relatif aux travaux d'aménagement de l'Aire Autoroutière de la Baie de Somme - Lot n°2 « Eclairage-Electricité », et a autorisé le Président à le signer.

8. Marché d'acquisition de matériels agricoles / espaces verts pour le Parc du Marquenterre et le Golf de Belle Dune – Autorisation de signature anticipée

Une consultation a été lancée au début du mois d'août 2012 pour la passation d'un marché d'acquisition de matériels agricoles / espaces verts pour le Parc du Marquenterre et le Golf de Belle Dune.

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée, composé de 3 lots séparés : lot 1 : un tracteur agricole et une épareuse (faucheuse sur bras articulé) pour le Parc ; lot 2 : une faucheuse à disques pour le Parc ; lot 3 : un véhicule transporteur équipé d'un sableur porté sur châssis pour le Golf.

Le rapport d'analyse des offres sera communiqué lors de la prochaine réunion du Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, les marchés relatifs à l'acquisition de matériels agricoles / espaces verts pour le Parc du Marquenterre et le Golf de Belle Dune ainsi que les actes d'exécution s'y rapportant.

9. Rapport d'Information – Marché de fourniture et livraison de matériels, consommables et pièces pour l'entretien des espaces verts / milieux naturels et des matériels espaces verts / agricoles du Syndicat Mixte et de Destination Baie de Somme – Attribution des marchés

Une consultation a été lancée au début du mois de juin 2012 pour la mise en place d'un marché de fourniture et livraison de matériels, consommables et pièces pour l'entretien des espaces verts / milieux naturels et des matériels espaces verts/agricoles du Syndicat Mixte et de Destination Baie de Somme.

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée, composé de 4 lots séparés, avec un montant prévisionnel annuel de 36 000 €HT pour l'ensemble des lots. Chaque lot est un marché à bons de commande. Il est passé avec un opérateur économique, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois une année, avec un maximum annuel de 66 000 €HT pour l'ensemble des 4 lots.

Au vu du rapport d'analyse des offres, le marché a été attribué aux candidats suivants pour :

- le lot 1 : outils à main et tenues de sécurité : **GUILLEBERT**
- le lot 2 : consommables et pièces d'entretien d'espaces verts : **PAMM**
- le lot 3 : pièces et consommables d'entretien de matériel thermique : **SOHIER**
- le lot 4 : pièces et consommables d'entretien de matériel espaces verts et agricoles : **DUFLOT**

Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.

10. Marché d'acquisition d'un système informatisé de gestion commerciale pour le Cap Hornu Hôtel&Restaurant – Avenant n° 1***

Par délibération en date du 25 janvier 2011, le Comité Syndical a autorisé le Président à signer le marché portant sur la fourniture, la mise en place et la maintenance d'un système informatisé de gestion commerciale à l'Hôtel Restaurant du Cap Hornu.

Le marché a été attribué à un groupement constitué des deux entreprises suivantes : la société **Turquoise Consulting** et la société **Celtic Diffusion** pour un montant s'élevant à 51 909 € HT, soit 62 083, 164 € TTC (hors frais de maintenance).

Le présent avenant n°1 porte sur la mise en place d'une prestation complémentaire non prévue dans le marché initial, à savoir une passerelle/ interface entre le logiciel VEGA qui a été installé dans le cadre du marché et le standard téléphonique du Cap Hornu.

Le montant de l'avenant n°1 s'élève à 3 535 € HT, soit 4 227,86 € TTC qui représente une augmentation de 6,809 % portant le montant total du marché à 55 444 € HT, soit 66 311,024 € TTC (hors frais de maintenance).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n°1 relatif à la mise en place d'une interface entre le logiciel VEGA et le standard téléphonique et a autorisé le Président à le signer.

11. Tableau des marchés de Juin à Août 2012

SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME

	OBJET	TITULAIRE	PRIX H.T.
	Mise en page et relecture du magazine Baie de Somme	SCOOP COMMUNICATION (45)	Prix unitaires à titre indicatif 1 500 € /numéro
<i>Cayeux-sur-Mer/Le Hourdel</i>	Gestion des flux et valorisation des paysages Etudes d'impact sur l'environnement, dossiers réglementaires et dossiers d'enquêtes publiques conjointes	SAS SOREPA (59)	73 100,00 €
<i>Hâble d'Ault</i>	Travaux de curage du Bras Mort	TELLIER PAYSAGE (80120)	6 420,09 €
<i>Milieus Naturels</i>	Réparation de matériels agricoles et espaces verts	SARL BECUE BRICHEUX (80100)	5 946,25 €

DESTINATION BAIE DE SOMME

	OBJET	TITULAIRE	PRIX H.T.
Destination Baie de Somme	Marché de fourniture et livraison de glaces artisanales	SARL COTE JARDINS NICOLAS (80132)	Marché à bons de commande pour une durée de 4 ans prévisionnel annuel : 10 000 €
	Marché de fourniture et livraison de poissons fumés artisanaux	Monsieur Denis BOULANGER (80200)	Marché à bons de commande pour une durée de 4 ans prévisionnel annuel : 6 500 €
	Location et maintenance de voitures électriques	ORA COMMUNICATION (31860)	- lot 1 : 11 voitures pour le golf : 60 192 €

			- lot 2 : 1 voiturette pour le cap hornu : 6 912 € - lot 3 (achat et maintenance) : 1 voiturette pour le parc du Marquenterre 7 370 €
	Marché de prestation de services d'Intérim pour les sites de Destination Baie de Somme	LEADER INTERIM (80100)	Marché à bons de commande passé pour 2 ans Prévisionnel annuel entre 10 000 et 20 000 €
	Insertion publicitaire dans le magazine OUKANKOI de juillet à septembre	OPAL COM SARL (80100)	1 322,64 €
	Impression du magazine culinaire	LECLERC IMPRIMERIE (80100)	2 002,00 €
	Achat de DVD pour les boutiques	DES JOURS ET DES NUITS (80550)	2 100,00 €
	Reportage photos	BRYANT NICOLAS (80410)	1 876,00 €
	Achat de défibrillateurs	JPO TECHNOLOGIES	7 560,00 €
Aire Autoroutière de la Baie de Somme	Remplacement d'une partie du sol de l'aire de jeux	ECOGOM (62161)	1 500,00 €
	Achat de vidéo projecteur	SONO PLUS VIDEO PRO (80005)	9 448,00 €
	Achat de deux écrans	SONO PLUS VIDEO PRO (80005)	8 385,00 €
Cap Hornu***Hôtel&Restaurant	Achat d'une platine téléphonique de sécurité	INEO COM NORD (62650)	1 173,60 €
	Achat de rayonnages	BERTRAND FROID (80081)	1 230,75 €
	Remise en état de la piscine	EAUTECH SERVICE (60000)	2 954,32 €

	Remplacement générateur eau chaude	DALKIA (76300)	12 164,16 €
Parc du Marquenterre	Achat de longues vues et de trépieds	EUROPE NATURE OPTIK (10110)	1 673,91 €
	Fourniture et livraison de fourrage	HEBALUX (76570)	2 120,00 €
	Réparation d'un tracteur	DEBOFFE (80480)	2 067,90 €
	Achat de mobilier de bureau pour personne handicapée	BUREAUTIC ABBEVILLOISE (80100)	1 887,00 €
Aquaclub de Belle Dune	Achat de vaisselle	HENRI JULIEN (62401)	2 879,00 €
	Achat de matériel pour Aqua Gym	FUTURA PLAY (67700)	1 799,00 €
	Achat talkies walkies et micro oreillettes	HYT France (94130)	1 134,00 €
	Travaux sur le transformateur électrique	EEP (80100)	3 900,00 €
	Achat de mobilier pour les vestiaires	CAMIF COLLECTIVITES (79074)	2 903,00 €
	Fourniture et mise en service d'un robot aspirateur pour le nettoyage des bassins de l'Aquaclub avec contrat de maintenance	MARINER 3 S (57)	20 820,00 €
	Achat d'une auto laveuse	KARCHER (94865)	5 429,20 €
Golf de Belle Dune	Remplacement chaudière	DALKIA (76300)	6 803,51 €

SYNDICAT MIXTE DESTINATION BAIE DE SOMME

	Marché de contrôles réglementaires annuels sur les installations techniques (électricité, gaz, SSI protection contre la foudre, sécurité des aires de jeu pour les sites du Syndicat Mixte et	SOCOTEC (80000)	Montant total du marché sur 5 ans 31 701,50 €
--	---	-----------------	--

	Destination Baie de Somme		
	Acquisition et livraison de consommables informatiques	TG INFORMATIQUE (13)	Marché à bons de commande Prix unitaires

Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.

Service Finances

12. Budget Annexe Destination Baie de Somme – Décision modificative n° 2

Section de fonctionnement Dépenses

A la suite de la décision prise lors du Comité Syndical du 11 mai 2012 relative à l'annulation des factures EDF concernant la production d'électricité par l'éolienne de l'Aire Autoroutière, pour un montant de 45 383,69 € HT, il est nécessaire de transférer une somme de 45 400 € du chapitre 042 au chapitre 67 pour en permettre la comptabilisation.

Pour pouvoir prendre en compte ces dépenses, *le Président a proposé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir procéder aux modifications suivantes :*

Chapitre 67 « Charges exceptionnelles » : + 45 400 €
Article 673 Titres annulés sur exercice antérieur : + 45 400 €

Chapitre 042 « Opérations d'ordre transfert entre sections »: - 45 400 €
Article 6817 Dotation aux provisions d'actifs : - 45 400 €

Section d'investissement Recettes

Afin de rétablir l'équilibre budgétaire du chapitre 040 et 042 entre les sections d'investissement et de fonctionnement, il est nécessaire de diminuer le chapitre 040 au niveau des recettes d'investissement de 45 400 €.

Pour pouvoir prendre en compte ces dépenses, *le Président a proposé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir procéder aux modifications suivantes :*

Chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre section » : - 45 400 €

Article 28148 « amortissement autres construction sur sol d'autrui » : - 20 400 €
Article 28153 « amortissement installations spécifiques » : - 10 000 €
Article 28154 « amortissement matériels industriels » : - 15 000 €

L'excédent d'investissement est diminué de 63 662,68 € à 18 262,68 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à procéder à ces modifications.

13. Taxe de séjour – Taxation d'office – Réforme des classements

Taxation d'office

Lors de sa séance en date du 22 juin 2012, le Comité Syndical a approuvé les précisions apportées aux modalités d'application de la taxe de séjour et notamment celles en matière de taxation d'office en cas de défaut de transmission, dans les délais impartis, des informations nécessaires au calcul de la taxe de séjour forfaitaire.

Malgré les relances, de nombreux propriétaires ayant été recensés sur les différents sites de location en ligne, n'ont pas régularisé leur situation au titre de l'année 2011. Il a donc été procédé à une taxation d'office conformément au mode de calcul validé lors de notre Comité Syndical en date du 22 juin 2012. Face aux contestations des hébergeurs, ***et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à procéder au traitement de leurs réclamations sur la base d'une demande écrite ou de tout autre justificatif.***

Réforme des classements

Un hôtel, une résidence de tourisme, un camping qui n'a pas entrepris de démarche volontaire de reclassement, a perdu son label ou son classement au 23 juillet 2012.

La liste de demande de reclassement est disponible chez Atout France.

Pour les meublés de tourisme, le classement antérieur reste valable jusqu'à la fin de validité du classement préfectoral (durée 5 ans) ou de labellisation (3 ans). Le non renouvellement du label annule automatiquement le classement préfectoral. Si le label ou le classement arrive à échéance à la fin de l'année 2012 alors, sur démarche volontaire des propriétaires, Somme Tourisme, accrédité par le Cofrac, est chargé du reclassement. A défaut de demande de reclassement, le classement ancien est perdu.

Afin de garantir notre niveau de perception de la Taxe de Séjour, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à maintenir le tarif sur la base du classement antérieur de l'hébergement tant que le nouveau n'a pas été notifié par arrêté.

⇒ Monsieur BOUTIN informe le Comité Syndical que la date de report du classement est fixée au 31 décembre 2012. Monsieur BUISINE en prend note et fait délibérer les élus sur la base du rapport présenté.

14. Destination Baie de Somme – Modification des modes de règlement – Avenants

Régie de recettes

Dans le cadre des activités organisées au sein des équipements Aquaclub, Golf de Belle Dune, Parc du Marquenterre et Jardins de Valloires, le Syndicat Mixte a souhaité étendre le mode de règlements aux titres Restaurants (chèques déjeuners, tickets restaurants, chèques de table, chèques restaurants...).

Par conséquent, il convient de modifier les arrêtés par voie d'avenants.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les avenants relatifs à la modification des arrêtés de régie de recettes et a autorisé le Président à les signer.

15. Aire Autoroutière de la Baie de Somme – Approbation d'un tarif forfaitaire de livraison

Cette année, le Syndicat Mixte démarché les collectivités locales, les associations, les entreprises, les comités d'entreprises de la région afin de leur proposer la vente de produits régionaux.

Le Syndicat Mixte a souhaité mettre en place un forfait de livraison de 30 € TTC, éventuellement remisable jusqu'à 100 % en fonction des conditions de la négociation commerciale avec notre client pour tenir compte de frais engendrés au sein de la régie Destination Baie de Somme.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le tarif forfaitaire de livraison de 30 € TTC pour la boutique de l'Aire Autoroutière de la Baie de Somme.

16. Cap Hornu Hôtel&Restaurant – Jours et horaires d'ouverture***

Une réflexion a été menée sur les jours et horaires d'ouverture du Cap Hornu*** Hôtel&Restaurant.

Jours et horaires suivants pour la fin de l'année 2012 :

- pour la période du lundi 12 novembre 2012 au vendredi 21 décembre 2012 : ouverture du mercredi soir au dimanche midi sauf réservation par un groupe,
- pour la période du 22 décembre au 31 décembre 2012 : ouverture tous les jours.

Sur ces périodes d'ouverture, les horaires sont les suivants :

- la réception de l'Hôtel est ouverte de 6 h 00 à minuit,
- le Restaurant est ouvert au public de 7 h 00 à 22 h 00 (le samedi : ouverture jusqu'à 23 h 00).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les jours et horaires d'ouverture du Cap Hornu Hôtel&Restaurant, pour la fin de l'année 2012.***

Service Environnement

17. Poursuite des mesures agro-environnementales sur le territoire de la Côte Picarde

Lors de notre réunion du Comité Syndical en date du 11 mai 2012, le Comité Syndical s'est prononcé pour le renouvellement de la candidature du Syndicat Mixte comme opérateur de la MAET pour l'année 2013.

Le financement des MAET est assuré à 100 % par les fonds Etat/Europe pour les parcelles en zone Natura 2000 et par l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour les autres parcelles.

Le temps d'animation a fait l'objet d'une demande de financement spécifique pour les terrains situés hors zone Natura 2000 d'un montant de 5 600 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- ETAT (40 %), soit 2 240 € TTC,
- FEADER (40 %), soit 2 240 € TTC,
- SYNDICAT MIXTE (20 %), soit 1 120 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement prévisionnel relatif à la poursuite des mesures agro-environnementales sur le territoire de la Côte Picarde, et a autorisé le Président à signer les actes d'exécution s'y rapportant.

Monsieur BOUTIN demande au Président que lui soit remis la carte relative aux territoires Natura 2000 sur la Côte Picarde. Monsieur BUISINE en prend note et demandera à ces services que ce document lui soit envoyé. Monsieur WADOUX indique aux membres du Comité Syndical qu'il n'a pas réussi à obtenir un financement dans le cadre des MAET pour le Marais Communal du Crotoy. Il demande si le Syndicat Mixte peut lui venir en aide. Le Président a répondu favorablement à cette sollicitation.

18. Mise en œuvre du plan de gestion du marais de Larronville

La Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement de Picardie (DREAL Picardie) nous a informé en août 2012, qu'elle disposait d'une enveloppe d'environ 35 000 € TTC. Cette somme pourrait être affectée à des travaux de gestion des Milieux Naturels.

Le Syndicat Mixte a donc proposé à la DREAL Picardie d'intervenir dans le cadre de l'arrêté de protection de biotope du Marais de Larronville.

La demande de financement concerne à la fois des travaux de restauration (reprofilage et extension de mares, étrépage) mais aussi ceux relatifs à la réalisation d'un sentier de découverte autour du marais. Ces travaux seront réalisés en 2013.

Le montant de la subvention sollicitée auprès de la DREAL (100 %) pour la réalisation des différentes opérations est de 35 700 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement relatif à la mise en œuvre du plan de gestion du Marais de Larronville, et a autorisé le Président à signer les actes d'exécution s'y rapportant.

⇒ Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que l'inauguration du Marais de Larronville a eu lieu. Il invite les élus qui ne connaissent pas ce marais à s'y rendre. Monsieur LOTTIN s'interroge sur le fait que le Syndicat Mixte arrive encore à obtenir des financements auprès de la DREAL Picardie. Le Président lui indique que les financements sont affectés à des actions bien spécifiques comme ici pour le Marais de Larronville.

19. Amélioration de la connaissance des Zones Humides de la Côte Picarde

En 2011 et 2012, un volet supplémentaire relatif aux différentes caractéristiques des mares de la Baie de Somme a été ajouté.

Pour 2013, il est envisagé :

- la poursuite du programme des différentes caractéristiques des mares de la Baie de Somme sur un nouveau secteur (marais arrière-littoraux),
- les suivis et les inventaires relatifs à la mise en œuvre des plans de gestion,

- l'étude écologique du plan d'eau du Hâble d'Ault,
- l'élaboration du plan de gestion du futur arrêté de protection de biotope du sud de Cayeux-sur-Mer dans le cadre des mesures compensatoires du projet des 24 épis.

Le montant total des dépenses prévisionnelles pour l'année 2013 s'élève à 60 050 € TTC. Il comprend principalement des frais de personnel.

Le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

- Agence de l'Eau (40%), soit 24 020 € TTC,
- Feder (40%), soit 24 020 € TTC,
- Syndicat Mixte (10%), soit 6 005 € TTC,
- Conseil régional (10%), soit 6 005 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la poursuite du projet relatif à l'amélioration des zones humides de la Côte Picarde ainsi que le plan de financement prévisionnel ci-dessus et a autorisé le Président à signer les différents documents s'y rapportant.

Service Aménagement

20. Projet de valorisation et d'extension des Jardins de Valloires

Dans un premier temps, un diagnostic a permis de dresser une liste des dysfonctionnements et des nouvelles attentes en termes de sécurisation du site et de circulations.

Dans un deuxième temps, nous avons rédigé un cahier des charges en vue de la réalisation d'une mission d'étude de programmation concernant le réaménagement du site. La finalité de cette mission est de proposer plusieurs scénarii d'aménagements cohérents, mettant en valeur la Vallée de l'Authie au travers les thèmes centraux que sont l'écotourisme, le développement durable et l'insertion professionnelle.

OBJECTIFS :

L'étude de programmation permettra de vérifier la faisabilité du projet, de chiffrer l'opération, de fournir un plan de financement en termes d'investissement et de fonctionnement complété par une étude de marché, et de proposer plusieurs scénarii d'aménagements possibles.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL :

- octobre 2012 : lancement de la consultation pour l'étude de programmation et choix du prestataire,
- janvier 2013 : étude de programmation et recherche de financements,

COÛT D'OBJECTIFS :

Phase 1 : étude de programmation 50 000 €HT*

Le plan de financement prévisionnel de l'étude de programmation est le suivant :

Les dossiers de demande de financement seront déposés auprès du Conseil général de la Somme et du Conseil régional de Picardie.

Structure	Montants prévisionnels (Euros HT*)	% assiette subventionnable
	2013	
Syndicat Mixte (dont dotation d'investissement CG)	10 000 €	20 %
Région (Appel à projets) : <i>Innover pour un tourisme durable en Picardie</i>)	15 000 €	30%
Caisse des Dépôts et Consignations	12 500 €	25%
FEADER	12 500 €	25%
Total	50 000 €	100 %

* hors taxes = TTC – FCTVA

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur le projet de valorisation et d'extension des Jardins de Valloires, et a autorisé le Président à élaborer le Dossier de Consultation des Entreprises ainsi qu'à lancer la consultation correspondante, dès l'obtention des autorisations de commencement anticipé des études par les financeurs.

⇒ Monsieur WADOUX indique qu'il faudrait réaménager la Route Départementale qui mène à Valloires. Monsieur MATHON rappelle que la priorité a été donnée à la remise en état de la RD 925 pour un montant total de 12 millions d'euros et que les travaux demandés ne sont pas d'actualités pour le moment. Monsieur LOTTIN dit qu'il serait intéressant d'ajouter aux huit axes exposés dans la délibération, la signalétique d'accès aux Jardins et à l'Abbaye de Valloires.

21. Développement et Restructuration de la Maison de la Baie de Somme et de l'Oiseau – Concours de maîtrise d'œuvre

Le Syndicat Mixte a lancé en décembre 2010, une étude de programmation sur la découverte du territoire Baie de Somme Sud via la Maison de la Baie de Somme et de l'Oiseau. Cette étude, livrée en fin d'année 2011, définit le positionnement paysager, architectural et scénographique du futur site dans son ensemble ainsi que le programme d'aménagement.

A partir de cette programmation, une équipe de maîtrise d'œuvre doit être sélectionnée afin de réaliser les phases de conception qui précéderont les travaux. La prochaine étape consistera à sélectionner une équipe de maîtrise d'œuvre via une procédure de concours.

Le coût de cette procédure est estimé à : **126 000,00 € HT**, comme défini dans le tableau ci-dessous :

La durée de la phase conception du projet est fixée à 24 mois.

La durée de la phase 1 des travaux est fixée à 30 mois.

La programmation de cette opération n'engendre pas de dépenses sur le Budget Annexe 2012 de Destination Baie de Somme.

En conséquence, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, par 26 voix pour et 1 abstention (Mr LOTTIN (2voix)), d'approuver le plan de financement suivant relatif au développement et à la restructuration de la Maison de la Baie de Somme et de l'Oiseau :

Source financement	Taux %	Montant HT (en euros)
Région Picardie	23,8%	29 988 €
CG Dotation d'investissement	40%	50 400 €
Syndicat Mixte/Destination Baie de Somme	36,2%	45 612 €
TOTAL € HT	100%	126 000 €
TOTAL € TTC		150 696 €

⇒ Monsieur LOTTIN demande si durant les travaux, il y aura une fermeture de la Maison de la Baie de Somme et de l'Oiseau. Le Président indique que le site restera ouvert.

Service Ressources Humaines

22./1 - Gestion du Personnel – Syndicat Mixte - Contrats d'assurance des risques statutaires

Le Syndicat Mixte a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme, de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

L'adhésion à ce contrat groupe étant facultative, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur cette adhésion et a autorisé le Président à signer le contrat correspondant.

Monsieur BOUTIN demande s'il est avantageux pour le Syndicat Mixte d'adhérer à ce type de contrat. Le Président affirme que les conditions du contrat sont intéressantes pour la collectivité.

22/2 – Gestion du Personnel – Destination Baie de Somme - Golf de Belle Dune – Hôtesse d'accueil : remplacement de la titulaire du poste

Suite à la demande de congé parental à temps complet jusqu'au 2 novembre 2012 inclus, d'une hôtesse d'accueil, le Président propose de procéder à son remplacement par l'une des hôtesses d'accueil de l'Aquaclub.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant au contrat de travail à durée indéterminée de cette salariée remplaçante à compter du 1^{er} juillet 2012 et a autorisé le Président à le signer.

22/3 – Gestion du Personnel - Destination Baie de Somme - Aire Autoroutière de la Baie de Somme : signature d'une convention de rupture conventionnelle

Suite à la demande de l'une des Hôtesses d'accueil de l'Aire Autoroutière de la Baie de Somme, de bénéficier d'une rupture d'un commun accord de son contrat de travail à durée indéterminée et d'utiliser la procédure dite de « rupture conventionnelle » définie par les articles L 1237 – 11 à L 1237-16 du Code du Travail.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention de rupture conventionnelle avec cette salariée qui entrera en application à compter du 16 novembre 2012, et a autorisé le Président à la signer.

Questions diverses :

⇒ Monsieur MATHON fait part aux membres du Comité Syndical qu'il a participé à l'Assemblée Générale des Plus Belles Baies du Monde au Brésil. Il fait part de son mécontentement concernant la représentation de la France, cependant il indique que la Baie de Somme était souvent nommée. Il souhaiterait qu'en Baie de Somme, une signalétique soit mise en place pour indiquer que nous entrons dans l'une des plus belles baie du monde.

⇒ Monsieur RIQUET demande à quel moment les panneaux de l'Opération Grand Site vont être installés en Baie de Somme. Le Président répond que le dossier est en cours au Conseil général de la Somme et que la pose ne devrait plus tarder.

⇒ Monsieur WADOUX, demande pourquoi les communes du Grand Site non adhérentes au Syndicat Mixte ne cotisent pas. Le Président répond que la révision des statuts est en cours et que pour le moment, le Syndicat Mixte, si ces communes le demandes, peut se mettre à leur disposition pour les assister.

⇒ Monsieur LOTTIN trouve dommage que la commune de Regnière-Ecluse ne soit pas dans l'Opération Grand Site.

Monsieur MATHON souhaite que le Syndicat Mixte se prononce sur l'implantation des activités commerciale sur la route panoramique en particulier, par rapport aux marchands ambulants, Messieurs LOTTIN ET BIZET pensent que ce sujet demande réflexion.

⇒ Monsieur BUISINE indique que le prochain comité Syndical aura lieu le 29 octobre 2012.